

CS COMMUNICATION & SYSTEMES
SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 31 532 765 euros
SIEGE SOCIAL : 54-56, avenue Hoche, 75008 PARIS
RCS PARIS 692.000.946

DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

1- BILAN DU PRECEDENT PROGRAMME

Déclaration par l'émetteur des opérations réalisées sur ses propres titres du 27 juin 2008 au 31 mars 2009

Pourcentage du capital auto-détenu de manière directe	3.38597 %
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	Néant
Nombre de titres détenus en portefeuille au 31 mars 2009	213.538
Valeur comptable du portefeuille au 31 mars 2009	3.616.624,37 euros
Valeur de marché du portefeuille au 31 mars 2009*	1.398.673,90 euros

*cours de clôture : 6,55 euros

Flux bruts cumulés du 27 juin 2008 au 31 mars 2009			Positions ouvertes au jour de la publication du descriptif du programme			
	Achats	Ventes/ Transferts	Positions ouvertes à l'achat		Positions ouvertes à la vente	
Nombre de titres	162.683	114.971	<i>Options d'achat achetées</i>	<i>Achats à terme</i>	<i>Options d'achat vendues</i>	<i>Ventes à terme</i>
Echéance maximale moyenne	-	-	-	-	-	-
Cours moyen de la transaction	7,7381	6,9188	-	-	-	-
Montants	1.258.854,98	795.462,77	-	-	-	-

2- REPARTITION PAR OBJECTIFS DES TITRES DETENUS AU 16 AVRIL 2009, JOUR DE LA PUBLICATION DU PRESENT DESCRIPTIF

Nombre de titres détenus de manière directe : 211 707 représentant 3,3569 % du capital de la société.

Nombre de titres détenus répartis par objectifs :

- l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action CS Communication & Systèmes par un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la Charte AFEI reconnu par l'AMF : 16 517 ;
- l'attribution d'actions dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, pour le service des options d'achat d'actions, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise, ou pour l'attribution gratuite d'actions aux salariés et mandataires dans le cadre des dispositions des articles L 225-197 et suivants du Code de Commerce : 195 190 ;
- la couverture d'obligations liées à des titres de créances donnant accès au capital : 0 ;
- l'achat d'actions pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe : 0 ;
- l'annulation, conformément à la dix huitième résolution de l'Assemblée Générale du 27 juin 2008 : 0.

3- NOUVEAU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

- **Autorisation du programme** : Assemblée Générale du 15 mai 2009
 - **Titres concernés** : actions ordinaires
 - **Part maximale du capital dont le rachat est autorisé** : 10 % soit 630 655 actions. Compte tenu du nombre d'actions déjà détenues s'élevant à 211 416 à la date du 27 février 2009, le nombre maximum d'actions pouvant être achetées sera de 419 239 actions sauf à céder ou à annuler les titres déjà détenus.
 - **Prix maximum d'achat** : 25 euros
 - **Objectifs par ordre de priorité décroissant** :
 - l'animation du marché au travers d'un contrat de liquidité conforme au contrat type AFEI et à la charte de déontologie de l'AFEI du 14.03.2005 approuvée par l'AMF le 22.03.2005 ;
 - l'attribution d'actions dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, pour le service des options d'achat d'actions, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise, ou pour l'attribution gratuite d'actions aux salariés et mandataires dans le cadre des dispositions des articles L 225-197 et suivants du Code de Commerce ;
 - la couverture d'obligations liées à des titres de créances donnant accès au capital ;
 - la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
 - l'annulation, sous réserve de l'adoption de la vingt deuxième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2009.
 - **Durée du programme** : 18 mois à compter de l'Assemblée Générale du 15 mai 2009 soit jusqu'au 15 novembre 2010.
-